

RCS : PAU

Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00232

Numéro SIREN : 838 308 682

Nom ou dénomination : A.P.T.P.

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2023 sous le numéro de dépôt 5447

A.P.T.P.

SASU au capital de 1.000€
Siège : 252 Route du Col – Hameau de Listo
64440 LOUVIE SOUBIRON
Rcs PAU : 838.308.682

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente septembre à quatorze heures,

Au siège social,

au siège social de la société, Monsieur Romain LABERNEDE, propriétaire de la totalité des 100 actions, composant le capital, à ce titre associé unique, a pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination d'un liquidateur pour procéder à la dissolution ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

1-PREMIÈRE DECISION

L'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles [L.237-1 à L.237-13 du Code de commerce](#).

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social 252 Route du Col – Hameau de Listo 64440 LOUVIE SOUBIRON

2-DEUXIÈME DECISION

L'associé unique nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation elle-même, à savoir Monsieur Romain LABERNEDE, demeurant 252 Route du Col – Hameau de Listo 64440 LOUVIE SOUBIRON.

Le Liquidateur ainsi nommé devra réunir l'associé en Assemblée au plus tard dans les six mois à compter de ce jour, pour lui faire un rapport sur la situation active et passive de la Société, la poursuite des opérations de liquidation et le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible. Il

est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, uniquement pour les besoins de la liquidation exclusivement.

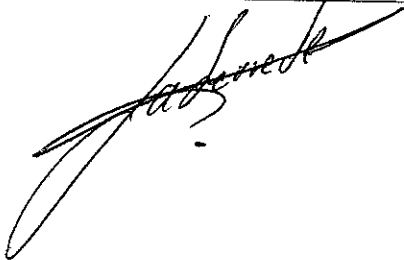
Dans les 3 mois de la clôture de chaque exercice, si la liquidation dépasse le 31-03, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé. Il sera tenu de soumettre les comptes à l'associé au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires, si la liquidation venait à durer plus d'un mois, délai légal pour l'opposition des créanciers.

3-TROISIÈME DECISION

L'associé donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit, d'enregistrement, d'insertion et de dépôt au Greffe du TC de PAU

De tout ce que dessus, il a été dressé ce procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Romain LABERNEDE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Labernede', written over the printed name.